



PASS SANTE

Parmi les options MPNAF à souscrire avant le 25 novembre 2022 (pour une prise en compte dès le 1^{er} janvier 2023), découvrez le Pass Santé.

◆ QU'EST-CE QUE LE PASS SANTE ?

Le Pass santé est la surcomplémentaire portant uniquement sur les dépassements d'honoraires en milieu hospitalier et médecine de ville dans la limite de 10 000€ par an et par bénéficiaire.

◆ 2 OPTIONS AU CHOIX :

➔ HOSPI

- Prise en charge des dépassements d'honoraires pour les actes chirurgicaux ou obstétricaux = 400% BRSS (base de remboursement de la sécurité sociale)

Ex : Accouchement par césarienne en octobre 2022 :

BRSS= 313.50€

Remboursement max des dépassements d'honoraires = 1254€

➔ HOSPI+VILLE

- Hospi + prise en charge des dépassements d'honoraires en médecine de ville (généraliste / spécialiste / radiologue)= 100% BRSS dans la limite de 20 consultations par an et par bénéficiaire .

Ex : Consultation cardiologue en octobre 2022:

BRSS= 47.73€

Remboursement max des dépassements d'honoraires = 47.73€



01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



www.unpnc-cfdt.fr



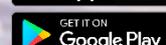
[unpnc_officiel](https://www.instagram.com/unpnc_officiel)



airfrance@unpnc-cfdt.fr



L'équipage





PASS SANTE

◆ QUEL SERA LE MONTANT DE MA COTISATION MENSUELLE SELON L'OPTION CHOISIE ?

➔ HOSPI

- solo 8,20€
- duo 15,60€
- famille 20€

➔ HOSPI+VILLE

- solo 18,80€
- duo 35€
- famille 49,50€

◆ LA SURCOMPLEMENTAIRE CORRESPOND-ELLE A VOS BESOINS DE SANTE ?

Pour en savoir plus : RDV sur votre Espace adhérent > Gérer mon contrat > Je découvre les sur complémentaires et demandez un devis en ligne ou appelez un conseiller MNPAF au 01 46 381 381

VOS ÉLUS MUTUELLE UNPNC : ORNELLA, NICOLAS ET LATIFA SONT DISPONIBLES VIA CETTE ADRESSE MAIL POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS MUTUELLE :

UNPNC.MUTUELLE@GMAIL.COM



01 49 89 70 92
07 62 66 91 15



unpnc-cfdt.fr



[unpnc_officiel](https://www.instagram.com/unpnc_officiel)



airfrance@unpnc-cfdt.fr



L'équipage

Available on the
App Store

GET IT ON
Google Play